



## **COMMUNIQUÉ SPÉCIAL SUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE MIGRATOIRE**

Nous, chefs d'état et de gouvernement des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes:

Mettons de relief les liens historiques et culturels qui ont toujours caractérisé les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, ainsi que le consensus existant entre les gouvernements quant à l'importance de la question migratoire pour les pays de la région, et les retombées positives des courants de migration dans les deux sens.

Exigeons la jouissance et la protection effectives des droits de l'homme, dans les pays d'origine, de transit et d'accueil, pour tous les émigrants et leurs familles, en particulier les enfants et les femmes, indépendamment de leur situation migratoire, en harmonie avec le droit international.

Par ailleurs, nous constatons que la pauvreté née, entre autres causes, d'un ordre économique international peu équitable, avec de grandes différences économiques, sociales et dans le domaine du développement, constitue l'une des causes fondamentales de l'émigration. En conséquent, nous assumons la responsabilité et nous nous engageons à créer dans nos pays des conditions visant à promouvoir la permanence de nos populations, afin que l'émigration soit une option, mais non pas une nécessité, et que la fuite de cerveaux soit découragée.

Nous reconnaissons l'importance de la contribution économique, sociale et culturelle des émigrants au développement des sociétés d'origine et d'accueil, ainsi qu'à celui de leurs communautés. Nous comprenons en conséquence que le thème migratoire doit être abordé à partir du principe de la responsabilité partagée entre les pays d'accueil et d'origine, en tenant compte des causes structurelles et de leurs effets.

En ce sens, nous coïncidons sur le fait qu'il est nécessaire de renforcer les politiques et les pratiques migratoires assurant aussi bien le respect des droits fondamentaux de tous les émigrants, indépendamment de leur situation migratoire, qu'une gestion ordonnée, informée et sécuritaire des courants migratoires. Ces politiques et pratiques migratoires contribueront également, entre autres, à faciliter l'envoi de transferts monétaires et au retour volontaire des émigrants sur la base de la dignité.

Nous reconnaissons aussi la nécessité de promouvoir des schémas qui facilitent l'intégration et la réunification des familles des émigrés, en accord avec les législations nationales et en s'opposant au racisme, à la discrimination, à la xénophobie et à toute autre forme d'intolérance.

D'un autre côté, nous mettons l'accent sur la promotion d'une implication active des immigrants établis en dehors de la région dans le développement de leurs communautés d'origine, à travers la constitution de réseaux et d'associations de la communauté des émigrants, pour contribuer à l'innovation, à la technologie, au développement social et à la participation.

Nous exhortons, tenant compte de la nécessité d'intensifier les échanges de meilleures pratiques entre les pays d'origine et d'accueil des émigrants, à aller au-delà dans le renforcement du dialogue, de la connaissance réciproque, des échanges de bonnes pratiques, de la coopération, du transfert des connaissances, de l'identification des défis communs et de la promotion de programmes de retour volontaire. Nous exhortons également à faire avancer une position régionale harmonisée dans les forums multilatéraux, dans le but de parvenir à des résultats concrets et tangibles pour tous les thèmes de l'agenda migratoire.

Nous reconnaissons le besoin de mettre en pratique des politiques migratoires nationales et régionales avec une perspective de genre, tenant en compte la situation particulièrement vulnérable qui affecte les femmes et les filles émigrantes.

Nous mettons de relief la nécessité de faire avancer des actions coordonnées réalisées par les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes pour faire face au trafic illicite d'émigrants et la traite de personnes, en luttant contre lui et en le punissant avec rigueur, tout en se basant sur les conventions internationales en la matière et sur les législations nationales, dans les pays d'origine, de transit et d'accueil des émigrants. Nous recommandons également le renforcement des réseaux

consulaires de nos pays pour améliorer et élargir les services, la protection et l'assistance consulaire de nos émigrés.

Nous mettons un accent spécial sur les communautés émigrantes résidant en dehors de la région, en cherchant à constituer des agendas de travail conjoints avec les pays d'accueil des émigrants.

Mettant par conséquent l'accent sur notre rapport birrégional avec l'Union Européenne, nous manifestons notre soutien à la mise en place du dialogue migratoire ALC-UE institué dans le cadre de la Déclaration du V Sommet de Lima de 2008.

Par ailleurs, nous avons décidé d'avancer dans le développement de programmes de coopération régionale sur la migration et de coordonner des positions en vue du IV Forum mondial sur la migration et le développement, devant avoir lieu au Mexique en 2010.

Riviera Maya, Mexique, le 23 février 2010

\* \* \*